

Label Forêt d'Exception®

L'Office National des Forêts renouvelle le label pour trois des forêts domaniales de la Métropole Rouen Normandie

Les trois forêts domaniales de Roumare, Verte et La Londe-Rouvray ont reçu le label Forêt d'Exception® lors de la cérémonie du 2 juin 2015. Celui-ci a été renouvelé en 2022 pour une durée de cinq ans, en reconnaissance de la forte dynamique d'engagement dont la Métropole Rouen Normandie et ses partenaires font preuve dans le cadre du plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, Maire de Rouen et Marie Atinault, Vice-présidente en charge des transitions et innovations écologiques : « *Le renouvellement du label Forêt d'Exception® nous permet d'affirmer une fois de plus que nous disposons d'un patrimoine forestier hors du commun, un espace vaste de 25 000 hectares, riche en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité... Car Rouen ambitionne d'être la Capitale du Monde d'après, il est plus que jamais de notre devoir d'être exemplaires dans sa gestion et sa valorisation. Ces forêts sont aussi un patrimoine immatériel inestimable, qui appuie autant notre candidature à être Capitale européenne de la culture 2028 que tout le bagage historique et culturel dont dispose le territoire. »*

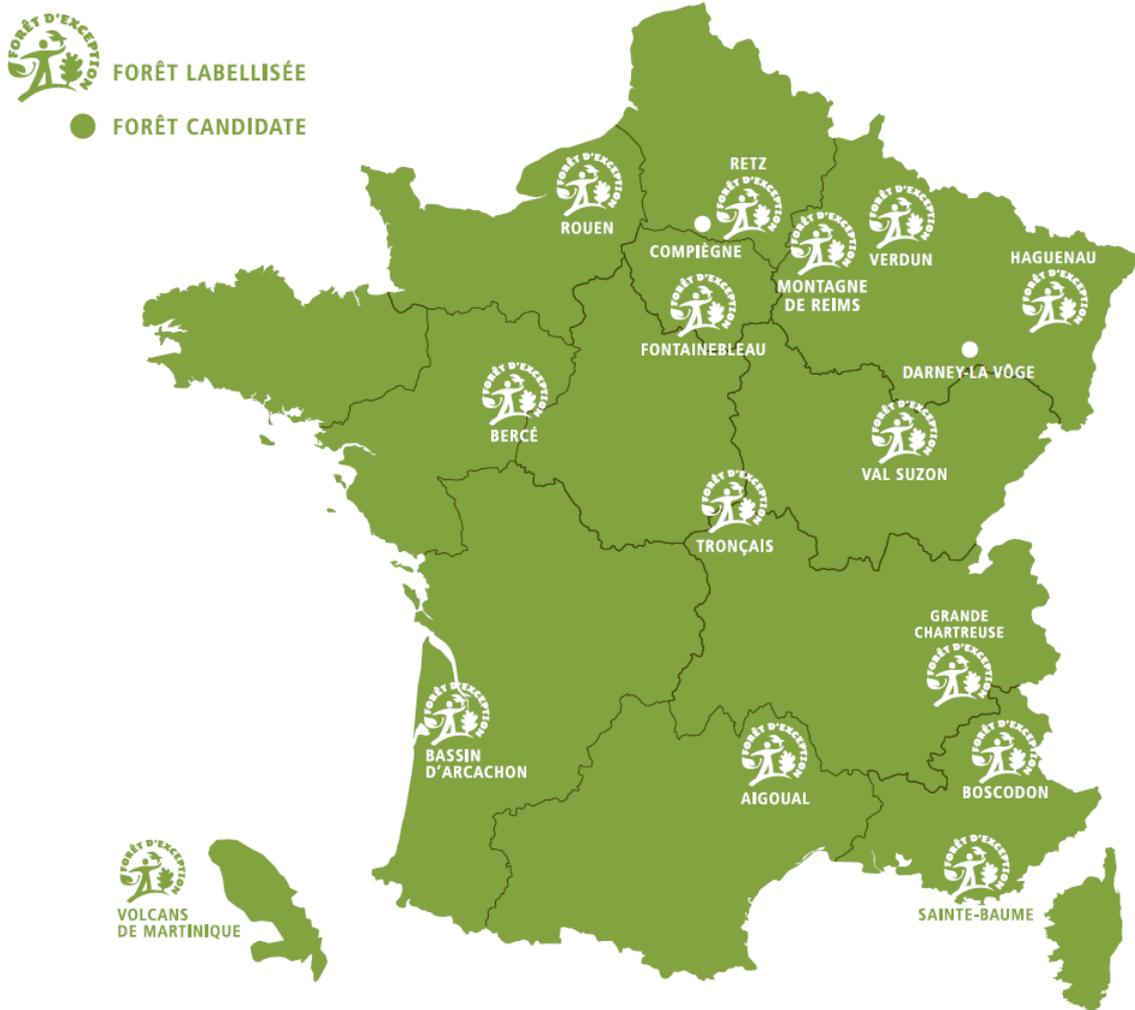
Pour Antoine Couka, directeur de l'ONF à Rouen : « *La relation entre l'ONF et la Métropole Rouen Normandie est ancienne et féconde. Elle débouche au quotidien sur de nombreux projets dans les domaines de la biodiversité, de l'accueil des publics, de la valorisation du bois. Plus récemment, La Forêt Monumentale a concrétisé un haut niveau d'ambition dans une thématique nouvelle, la culture. Cette collaboration permet aux forêts de mieux répondre à la diversité des attentes et renforce l'attractivité du territoire. La qualité des relations et des projets ont été unanimement salués par les membres du comité national d'orientation qui nous a renouvelé sa confiance en reconduisant le label. C'est une grande satisfaction. »*

Le label Forêt d'Exception® : qu'est-ce que c'est ?

Créé en 2008, le label Forêt d'Exception® est un label français créé par l'Office National des Forêts. Celui-ci vise à la fois à distinguer la qualité de gestion des forêts en question, mais également à mettre en place une démarche de concertation entre tous les partenaires associés à celles-ci.

« Les maître-mots de la démarche sont simples. Ils ont pour noms : innovation, collaboration, projection dans le futur, capitalisation des expériences et richesse des échanges. » Paul Arnould, président du Comité national d'orientation du label Forêt d'Exception®.

Sur les dix-sept forêts engagées dans la démarche, quatorze sont labellisées : Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Montagne de Reims, Bercé, Tronçais, Bassin d'Arcachon, Sainte-Baume, Boscodon, Aigoual, Volcans de Martinique et Haguenau.



2015-2025 : perspectives du nouveau contrat de projet

Cette démarche partenariale entre l'ONF et la Métropole Rouen Normandie a permis à d'ambitieux projets de voir le jour : la rénovation du parc animalier de Roumare ou la mise en place en forêt Verte de « Forêt Monumentale », manifestation culturelle d'envergure internationale, en sont des exemples. En parallèle de ces grands projets, de nombreuses études et des travaux ont été réalisés dans le cadre de la phase 2015-2020 du label. A titre d'exemple :

- Sentiers pédagogiques autour de la Maison des Forêts d'Orival,
- Concertation grand public pour le nouveau plan d'actions,
- Rucher expérimental,
- Plan de gestion des mares,
- Îlots d'avenir pour tester de nouvelles essences,
- Pâturage sur la réserve biologique d'Orival,
- Création d'un sentier numérique « Balade branchée »
- Etc...

2022-2025 : Perspectives du nouveau contrat de projet

De nouveaux objectifs ont été mis en place pour les cinq années à venir, accentuant la prise en compte du changement climatique. La Métropole Rouen Normandie et ses partenaires ont orienté les objectifs vers les habitants du territoire, en s'engageant à développer des actions culturelles, des équipements structurants et des actions participatives pour mieux toucher le grand public. Dans la charte forestière, 5 principaux axes intègrent 22 actions, dont 19 constituent le contrat de projet Forêt d'Exception®. Les évolutions notables des grands axes sont les suivantes :

- L'axe Environnement et biodiversité a évolué en axe Biodiversité et Changement climatique afin de mettre en avant cette thématique fondamentale ;
- La Gestion durable des forêts constitue désormais un axe à part entière, reflétant l'importance de l'intégration des actions dans la gestion forestière courante et le développement d'une culture forestière au sein des équipes de la Métropole ;
- L'axe Éducation à l'environnement a été intégré à l'axe Accueil du public ;
- L'axe Pilotage a évolué en axe Gouvernance et financement, comportant davantage d'actions pour en préciser les modalités.

Contact presse

Justine HUNAUT-DEQUATREMARE

Attachée de presse

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24